

[illegible]

En France, vous bénéficiez d'une couverture médicale optimale : remboursement des soins et des médicaments, facilité d'obtention des rendez-vous médicaux, prise en charge sans frais en cas d'hospitalisation. En partant à l'étranger, sachez que la facilité de soins à laquelle vous êtes habitué(e) n'existe pas forcément. Un délai de 2 à 3 semaines est parfois nécessaire pour obtenir un rendez-vous chez un médecin généraliste, absence de remboursement des soins dentaires, voire absence de soins si vous ne bénéficiez pas d'une assurance privée...

A qui s'adresse l'assurance complémentaire que nous vous conseillons ?

On l'oublie trop souvent, mais une assurance médicale s'adresse avant tout à ceux qui sont en bonne santé mais qui, à un moment donné, auront besoin de soins médicaux parce qu'ils tombent malade ou sont victimes d'un accident.

**100% DES PERSONNES
AYANT EU RECOURS À L'ASSURANCE
ÉTAIENT EN BONNE SANTÉ
AVANT DE DEVOIR SUBIR DES SOINS MÉDICAUX**

Pourquoi AVI INTERNATIONAL ?

Cette assurance est née d'un réel besoin au début des années 1980 et est devenue LA référence de l'assurance voyage spécialiste de la couverture médicale à l'étranger. Cette compagnie a développé des polices spécifiques aux séjours au pair, cours de langues à l'étranger, volontariat, stages et autres formules. Elle est l'assurance recommandée par le Guide du Routard.

Quels risques je prends en ne partant pas bien assuré(e) ?

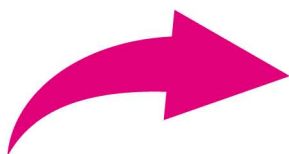
En cas de problème médical, je dois payer les soins et risque fort de ne pas être remboursé(e) si je n'ai aucune couverture. Dans le meilleur des cas, selon les accords entre votre pays d'accueil et la France, vous serez remboursé(e) sur la base des taux français... souvent 4 à 5 fois inférieurs aux tarifs appliqués sur place.

En cas d'hospitalisation, vous prenez le risque de vous endetter sur plusieurs années pour rembourser les frais occasionnés.

Une mauvaise surprise : beaucoup de jeunes découvrent, au moment où ils en ont besoin, que leur mutuelle française ne les couvre pas à l'étranger, que l'assurance de leur carte bancaire ne couvre que les frais liés à un accident grave, à condition d'avoir payé le voyage avec cette même carte.... Les séjours de plus de 90 jours ne sont généralement pas couverts, et la Responsabilité Civile n'est souvent pas comprise. Beaucoup de situations sont exclues de ces assurances généralistes...

L'assurance AVI International, à laquelle nous vous recommandons de souscrire, n'est pas là que pour vous rembourser : elle peut vous orienter vers un médecin local, vous conseiller sur la marche à suivre en cas de problème, faire intervenir un interprète si besoin. La plateforme est joignable 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

**Flashez-moi
et
souscrivez en ligne !**



www.aupaysdeslangues.com

QUELQUES CAS CONCRETS...

Pharmacie



15 jours après son arrivée en Chine, Claire est prise de maux de ventre : après divers examens médicaux à l'hôpital, elle fait une intoxication alimentaire due au changement d'habitudes alimentaires. L'assurance à tout pris en charge.

Hospitalisation



48 heures après son arrivée en Angleterre, Corinne fait une crise d'appendicite. Elle est hospitalisée, opérée et retourne dans sa famille d'accueil. L'assurance s'est occupée de tout. Heureusement, car les 5 jours d'hospitalisation ont coûté 14.000 euros.

Médecin



Coralie est au pair aux Etats-Unis. Elle consulte un médecin pour une bronchite. Tout compris, avec les médicaments, elle doit régler \$150. L'assurance basique souscrite par la famille lui rembourse \$70. C'est AVI International qui a réglé le complément à Coralie en moins de 8 jours.

Radiologie



Bastien est parti en Australie. Habitant proche d'un circuit de Karting, il a décidé de tester ce sport. Il s'est cassé le poignet lors d'une mauvaise manœuvre. L'assurance de sa carte bancaire n'a pas pris en charge les soins, partant du principe que le Karting est un sport à risque, exclu de la couverture.

Ne négligez pas la question de l'assurance voyage-santé complémentaire, surtout lorsque vous partez dans les pays suivants : USA, Australie, Chine, Japon, Amérique Latine, Canada.

La Carte Européenne d'Assurance Maladie facilite certaines prises en charge, mais n'oubliez pas qu'elle ne vous couvre pas à 100% et qu'elle ne vous dispense pas de l'avance des frais et n'intervient pas pour les risques liés à la responsabilité civile. **Une bonne couverture médicale est gage de sérénité lorsque vous partez à l'étranger.**

Toutes les informations données sur ce document ont seulement un caractère informatif et n'ont rien de contractuel : pensez à bien lire le contrat d'assurance que vous recevrez à la souscription, et à suivre les instructions que vous donnera la plate-forme en cas de problème sur place.

COMMENT SOUSCRIRE À L'ASSURANCE AVI ?

Au choix :

☛ Rendez-vous sur notre site : www.aupaysdeslangues.com et cliquez sur «Partez bien assuré» en bas de page (logo AVI International)

ou

☛ Flashez le QR code ci-contre



Lorsque vous arrivez sur le module de souscription en ligne, indiquez :

☛ **La date de départ** : celle du jour où vous prenez l'avion, le train ou le ferry. Si vous partez en voiture, conservez les justificatifs de paiement de péages ou autres.

☛ **La date de retour** : si vous ne connaissez pas votre date exacte de retour, indiquez le dernier jour du mois auquel vous prévoyez de partir. Par exemple, si vous pensez rentrer en France courant juillet, indiquez 31 juillet.

**Si, comme près de 35 % de nos candidat(e)s
vous décidez, une fois sur place, de prolonger votre séjour,
pensez à prolonger votre couverture.**

☛ **Pays de résidence** : indiquez votre pays de résidence, la France en l'occurrence.

☛ **Pays de destination** : indiquez le pays de destination (attention, n'oubliez pas que l'Angleterre et l'Ecosse sont sous la dénomination ROYAUME UNI).

Dans tous les cas, **cochez la case « Assurance Voyage Security Passport AIG »** et de façon facultative choisissez les options **«Assurance annulation - Assurance risques graves»**.

☛ **Adresse** : indiquez votre adresse postale, code postal et ville de votre lieu de résidence en France.

☛ **Identité** : indiquez vos nom, prénom, date de naissance et email.

Validez et procédez jusqu'à la page de paiement sécurisé.

Vous recevrez alors directement par mail votre carte d'assuré AVI International.

Vous pouvez retrouver **l'ensemble des garanties offertes par AVI International** en cliquant sur l'onglet «résumé»

Les informations données sur ce document ne sont pas contractuelles : votre souscription est soumise aux conditions générales de l'assurance et sous réserve de respecter les directives données par la plate-forme.



www.aupaysdeslangues.com